

# Cokeries d'Anderlues : il faudra exproprier

La Région va consulter deux avocats spécialisés en matière d'expropriation

**L**es anciennes cokeries, considérées comme l'un des sites les plus pollués de Belgique, sont la propriété de Biagio Cara. Cet homme, qui est cité devant les tribunaux, envisageait d'y construire des logements. Malheureusement, rien n'a été fait. Aujourd'hui, la Région a décidé de prendre avis auprès de deux avocats spécialisés en matière d'expropriation. Une procédure d'expropriation sera donc lancée sur ces bases.

Les anciennes cokeries d'Anderlues ont, à nouveau, fait parler d'elles. Pour rappel, ce site, d'une quarantaine d'hectares et considéré comme l'un des plus pollués de Belgique, a été acheté pour un euro symbolique par Biagio Cara. Cet homme envisageait d'y construire des logements et du commerce. Malheureusement rien de cela n'a été fait. Pis, le propriétaire a pollué encore plus les lieux. Ce qui lui a d'ailleurs valu d'être cité devant les tribunaux. Aujourd'hui, plusieurs solutions ont

déjà été évoquées pour débloquer cette situation qui dure depuis plusieurs années : un rachat pour 500.000 € par la commune d'Anderlues, Cara qui souhaite vendre le site pour 2 millions € à la SPAQuE... Malheureusement, les parties ne sont jamais parvenues à un accord.

Aujourd'hui, le Pont-à-Cellois et député wallon Philippe Knaepen (MR) a, pour la énième fois, interpellé le ministre wallon de l'Environnement Carlo Di Antonio (cdH). « *Aucune avancée significative ne semble à l'ordre du jour. Or il s'agit d'un dossier prioritaire. Quelles possibilités entrevoit le ministre pour enfin voir ce dossier avancer ?* »

Dans sa réponse, le ministre Di Antonio précise qu'il n'y a plus d'autre issue que le recours à l'expropriation. De quoi entamer enfin la réhabilitation de ce chantier industriel. « *En septembre dernier, j'ai organisé une réunion de travail à laquelle participaient des représentants de l'administration (DGO3) et de la SPAQuE. La situation juridique de*



Le député Philippe Knaepen a interpellé le ministre quant à l'avenir du site des cokeries. © D.R.

plusieurs sites, dont celui des cokeries d'Anderlues, y a été examinée.»

## DEUX AVOCATS CONSULTÉS

Et de poursuivre, « *au vu de la complexité des mécanismes juridiques à mettre en œuvre, il a été*

*décidé de prendre avis auprès de deux avocats spécialisés en matière d'expropriation. Une procédure d'expropriation sera donc lancée sur ces bases.* »

Une fois cette procédure terminée, le site des anciennes cokeries d'Anderlues pourra être as-

saini. De fait, il a été retenu par le Gouvernement wallon dès 2005 parmi les sites à réhabiliter prioritairement dans le cadre du Plan Marshall 1. Une enveloppe de près de vingt millions d'euros y est prévue. ●

O. PÂQ.